



**Commission économique pour l'Europe**

**Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe**

Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

**Groupe de travail de l'eau et de la santé**

**Quatorzième réunion**

Genève, 16 et 17 avril 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour provisoire annoté de la quatorzième réunion**

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 16 avril 2024 à 10 heures\***

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. État d'avancement du processus de ratification.
4. Rôle du Protocole en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le respect des autres engagements contractés à l'échelle mondiale ou régionale.
5. Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé par la définition d'objectifs, la mise en œuvre de mesures et l'établissement de rapports.
6. Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau.

\* Conformément aux procédures d'accréditation de l'Organisation des Nations Unies, les participants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur la page Web de la quatorzième réunion (<https://unece.org/info/Environmental-Policy/Water-Convention/events/386481>) dans les meilleurs délais, et au plus tard le **2 avril 2024**. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, à l'adresse : <https://www.ungeneva.org/fr/about/practical-information>), afin de se faire délivrer un badge. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 3967).



7. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel et dans les lieux publics.
8. Petits systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement.
9. Vision et stratégie à long terme pour l’application du Protocole sur l’eau et la santé.
10. Gestion sûre des systèmes d’approvisionnement en eau et d’assainissement.
11. Accès équitable à l’eau et à l’assainissement.
12. Amélioration de la résilience face aux changements climatiques.
13. Procédure d’examen du respect des dispositions.
14. Diffusion d’informations visant à faire mieux connaître le Protocole et facilitation de l’adhésion.
15. Exécution du programme de travail pour la période 2023-2025.
16. Ressources financières à l’appui de l’application du Protocole.
17. Questions diverses.
18. Dates et lieu de la quinzième réunion.
17. Clôture de la réunion.

## II. Annotations

1. Les principaux objectifs de la quatorzième réunion du Groupe de travail de l’eau et de la santé, constitué en vertu du Protocole, sont de faire le point sur l’exécution du programme de travail pour la période 2023-2025 (ECE/MP.WH/24/Add.1-EUCHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/06/Add.1) et de donner des orientations quant à la poursuite de ce programme, en tenant compte de la situation en matière de ressources financières et humaines. Le Groupe de travail se penchera également sur les moyens de tirer parti du cadre pratique qu’offre le Protocole pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable liés à l’eau, à l’assainissement, à l’hygiène et à la santé dans la région paneuropéenne.
2. La réunion débutera le mardi 16 avril 2024 à 10 heures et s’achèvera le mercredi 17 avril 2024 à 17 h 30. Elle aura lieu juste avant la trente et unième réunion du Bureau du Protocole sur l’eau et la santé (Genève, 18 et 19 avril 2024).
3. Les langues de travail de la réunion seront l’anglais, le français et le russe.
4. Tous les documents de la réunion pourront être consultés en ligne sur le site Web de la Commission économique pour l’Europe (CEE)<sup>1</sup>.

### 1. Ouverture de la réunion et élection du Bureau

*Horaire indicatif : mardi 16 avril, 10 heures-10 h 10*

5. La présidence du Bureau de la Réunion des Parties au Protocole ouvrira la réunion et souhaitera la bienvenue aux participants. Le Groupe de travail élira son (sa) Président(e) et son (ses) Vice-Président(es) pour l’exercice triennal 2023-2025.

### 2. Adoption de l’ordre du jour

*Horaire indicatif : mardi 16 avril, 10 h 10-10 h 15*

6. Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter l’ordre du jour tel qu’il figure dans le présent document.

---

<sup>1</sup> Voir <https://unece.org/environmental-policy/events/working-group-water-and-health-0>.

### **3. État d'avancement du processus de ratification**

*Horaire indicatif : mardi 16 avril, 10 h 15-10 h 45*

7. Au 31 janvier 2024, les 29 pays énumérés ci-après étaient Parties au Protocole sur l'eau et la santé : Albanie, Allemagne, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Royaume des Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tchéquie et Ukraine. Le Groupe de travail sera invité à accueillir et à féliciter les deux pays qui sont devenus Parties au Protocole depuis la sixième session de la Réunion des Parties (Genève, 16-18 novembre 2022), à savoir la Macédoine du Nord et l'Ouzbékistan.

8. Les représentants des signataires et des autres États seront invités à rendre compte de toute évolution récente ou prévue concernant l'adhésion de leur pays au Protocole.

### **4. Rôle du Protocole en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le respect des autres engagements contractés à l'échelle mondiale ou régionale**

*Horaire indicatif : mardi 16 avril, 10 h 45-11 h 15*

9. Le Groupe de travail examinera les moyens de valoriser et de promouvoir les travaux menés au titre du Protocole en vue de la mise en application, du suivi et de l'examen des engagements pris à l'échelle mondiale et régionale dans les domaines de l'eau, de l'environnement, de l'assainissement, de l'hygiène et de la santé, notamment dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 (New York, 22-24 mars 2023) et de la suite qui y est donnée, de la déclaration adoptée à la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (déclaration de Budapest) et d'autres engagements pris aux niveaux mondial et régional dans le domaine de l'environnement et de la santé.

### **5. Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et de santé par la définition d'objectifs, la mise en œuvre de mesures et l'établissement de rapports**

*Horaire indicatif : mardi 16 avril, 11 h 15-12 h 30*

10. La présidence de l'Équipe spéciale de la définition d'objectifs et de l'établissement de rapports rendra compte des progrès accomplis dans ce domaine, notamment en faisant un bref bilan de la treizième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 14 novembre 2023), et présentera les plans relatifs aux activités futures. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

11. Les pays dans lesquels des progrès importants ont été accomplis depuis la treizième réunion de l'Équipe spéciale en ce qui concerne la définition, la révision ou la réalisation de leurs objectifs seront invités à rendre compte de tout fait important.

12. Le Groupe de travail sera informé de l'évolution du système d'établissement de rapports en ligne prévu au titre du Protocole, qui devrait être mis en service pour le sixième cycle d'établissement de rapports (qui débutera à la fin de 2024 et se poursuivra jusqu'au printemps 2025).

13. Le Groupe de travail échangera des données d'expérience sur les activités de suivi et l'établissement de rapports concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable liés à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la santé, et étudiera les moyens de faire en sorte que les travaux menés au titre du Protocole contribuent davantage à ces activités. Il sera informé du lancement prochain des travaux relatifs à l'analyse et à l'évaluation mondiales d'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable pour 2024.

14. Le Groupe de travail sera également informé des progrès réalisés en vue d'améliorer la gouvernance en matière d'eau et de santé au niveau national en aidant les Parties et les autres États à fixer des objectifs, à établir des plans d'action et à mettre en œuvre des mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés, notamment dans le cadre de plusieurs projets en cours, du programme « EU4Environment – Ressources en eau et données environnementales » pour les pays du Partenariat oriental ainsi que des accords biennaux de collaboration et des stratégies de coopération avec les pays conclus entre des ministères de la santé et le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe.

#### **Document**

Report of the thirteenth meeting of the Task Force on Target Setting and Reporting (document informel)

## **6. Prévention et limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau**

*Horaire indicatif : mardi 16 avril, 15 heures-16 heures*

15. Les représentants du Bélarus et de la Norvège, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 2, qui porte sur la prévention et la limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau, rendront compte de l'état d'avancement des travaux concernant : a) le renforcement des capacités nationales de surveillance des maladies liées à l'eau et de gestion des épisodes de ces maladies ; b) le renforcement des capacités nationales de surveillance de l'approvisionnement en eau potable et de la qualité de cette eau en fonction des risques ; c) l'amélioration de la capacité de surveillance environnementale des eaux usées.

16. Les participants seront invités à fournir des informations sur la prévention et la limitation de l'incidence des maladies liées à l'eau, conformément à l'article 8 du Protocole sur l'eau et la santé.

17. Les Parties chefs de file informeront le Groupe de travail des activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2024-2025. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

## **7. Eau, assainissement et hygiène en milieu institutionnel et dans les lieux publics**

*Horaire indicatif : mardi 16 avril, 16 heures-17 heures*

18. Les représentants de la Géorgie, de la Hongrie, de la Lituanie, de la Macédoine du Nord et de la République de Moldova, pays chefs de file pour le domaine d'activité 3, qui porte sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu institutionnel et dans les lieux publics, rendront compte de l'état d'avancement des travaux concernant : a) l'amélioration des services relatifs à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène (WASH) dans les établissements de soins de santé ; b) l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles ; c) l'intensification de l'action menée en faveur de l'hygiène des mains dans les institutions, les lieux publics et les lieux de travail. En particulier, les représentants susmentionnés présenteront, en collaboration avec le secrétariat du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, les résultats du troisième atelier sous-régional sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les écoles (Astana, 11-13 décembre 2023), les travaux en cours sur le recensement des bonnes pratiques en matière d'hygiène des mains et de santé menstruelle en milieu scolaire, ainsi que l'évaluation des données factuelles relatives aux pratiques et aux facteurs favorables à la promotion et au maintien de l'hygiène des mains dans les lieux publics.

19. Les participants seront invités à fournir des informations sur les activités menées dans leur pays dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu institutionnel et dans les lieux publics, notamment en ce qui concerne la définition et la réalisation d'objectifs au titre du Protocole.

20. Les Parties chefs de file informeront le Groupe de travail des activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2024-2025. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

#### **Documents**

*État des lieux concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé dans la région paneuropéenne (projet)*

*État des lieux national concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé au Monténégro : rapport de synthèse (projet)*

*Eau, assainissement et hygiène dans les écoles : résumé de réunion, 11-13 décembre 2023 (projet)*

### **8. Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement**

*Horaire indicatif : mardi 16 avril, 17 heures-18 heures*

21. Les représentants de l'Allemagne et de la Serbie, Parties chef de file pour le domaine d'activité 4, qui porte sur les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, informeront le Groupe de travail des progrès accomplis concernant : a) la promotion d'un environnement favorable aux petits systèmes ; b) le renforcement de l'adoption et de l'application d'approches axées sur une gestion sûre des petits systèmes ; c) l'amélioration de la base de données factuelles et l'appui aux mesures portant sur les petits systèmes d'assainissement. Ils présenteront en particulier les résultats d'un projet de planification intégrée de la sécurité sanitaire de l'eau et de l'assainissement dans les petits systèmes, notamment les outils mis au point dans le cadre de ce projet. En outre, le projet de document intitulé « Small-scale water supply and sanitation systems: Country activities towards achieving safe services » (Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement : activités nationales visant à assurer des services sûrs) sera présenté au Groupe de travail.

22. Les participants seront invités à fournir des informations sur les activités menées dans leur pays afin d'améliorer les petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en particulier sur les mesures prises par les pays participants pour promouvoir les environnements favorables aux petits systèmes, améliorer la base de données factuelles et favoriser la mise en place d'une gestion sûre pour les petits systèmes.

23. Les Parties chefs de file informeront le Groupe de travail des activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2024-2025. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

24. Un représentant de l'OMS présentera la nouvelle édition du document intitulé « WHO Guidelines for drinking water quality: small water supplies » (Directives de qualité de l'OMS pour l'eau de boisson : petits systèmes d'approvisionnement en eau), ainsi que le document connexe intitulé « Sanitary inspection packages: a supporting tool for the Guidelines for drinking water quality: small water supplies » (Trousses d'inspection sanitaire : un outil à l'appui des Directives de qualité de l'OMS pour l'eau de boisson – petits systèmes d'approvisionnement d'eau).

#### **Document**

Projet de document intitulé « Petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement : activités nationales visant à assurer des services sûrs ».

## **9. Vision et stratégie à long terme pour l'application du Protocole sur l'eau et la santé**

*Date provisoire : mercredi 17 avril, 9 h 30-11 heures.*

25. La présidence du Bureau de la Réunion des Parties présentera le document dans lequel figure le projet de vision et de stratégie à long terme pour l'application du Protocole sur l'eau et la santé, établi par le Bureau avec le concours du secrétariat conjoint. Le Groupe de travail sera invité à participer à un débat sur la structure et le contenu de ce document. Il conviendra également des moyens à mettre en œuvre pour établir la version finale de ce document en vue de sa soumission à la septième session de la Réunion des Parties au Protocole (date provisoire : automne 2025).

### **Document**

Draft long-term vision and strategy for implementation of the Protocol on Water and Health (document informel)

## **10. Gestion sûre des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement**

*Horaire indicatif : mercredi 17 avril, 11 heures-11 h 45*

26. Les représentants du Royaume des Pays-Bas et de la Bosnie-Herzégovine, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 5, qui porte sur la gestion sûre des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, rendront compte des progrès accomplis concernant : a) la contribution à la gestion sûre et climatorésiliente des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement ; b) le renforcement de l'attention accordée à l'assainissement, à la réutilisation des eaux usées et à la qualité des eaux usées.

27. Les participants seront invités à fournir des informations sur les activités et les processus nationaux visant à adopter des plans de gestion de la salubrité de l'eau et de la sûreté de l'assainissement dans le cadre des politiques et des pratiques au niveau national.

28. Les Parties chefs de file informeront le Groupe de travail des activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2024-2025. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

## **11. Accès équitable à l'eau et à l'assainissement**

*Horaire indicatif : mercredi 17 avril, 11 h 45-12 h 30*

29. Les représentants de la France, de la Hongrie et de la Macédoine du Nord, Parties chefs de file pour le domaine d'activité 6, qui porte sur l'accès équitable à l'eau et à l'assainissement, fourniront des informations sur l'état d'avancement des travaux, en particulier sur le processus de révision du document intitulé « L'Outil d'évaluation concernant l'équité en matière d'accès : un appui aux processus d'élaboration des politiques favorisant la réalisation du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement »<sup>2</sup>.

30. Les représentants du Monténégro et de l'Albanie rendront compte des progrès réalisés dans l'évaluation de l'équité en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement au moyen de l'application pilote du projet d'outil d'évaluation révisé, ainsi que des enseignements tirés de l'expérience et de la voie à suivre dans ce domaine.

31. Le Groupe de travail sera invité à examiner le processus de révision en cours de l'outil d'évaluation et à convenir des moyens de parachever et de publier la version révisée.

32. Les Parties chefs de file informeront le Groupe de travail des activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2024-2025. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

---

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, ECE/MP.WH/8.

## Document

*Mettre l'eau et l'assainissement à la portée de tous : possibilités d'action et bonnes pratiques pour l'accessibilité économique de l'eau potable et des services d'assainissement dans la région paneuropéenne* (publication des Nations Unies, ECE/MP.WH/20)

## 12. Amélioration de la résilience face aux changements climatiques

*Horaire indicatif : mercredi 17 avril, 14 h 30-15 h 15*

33. Les représentants de l'Italie et du Royaume des Pays-Bas, pays chefs de file pour le domaine d'activité 7, qui porte sur le renforcement de la résilience aux changements climatiques, donneront un aperçu des progrès réalisés dans ce domaine, en particulier des conclusions de la Table ronde stratégique sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé (Genève, 13 et 14 novembre 2023) et des messages clés du document stratégique sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé, qui a été établi en tant que document de travail pour cette table ronde.

34. Le secrétariat conjoint donnera un aperçu des résultats de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Doubaï, Émirats arabes unis, 30 novembre-12 décembre 2023) présentant un intérêt pour ce qui concerne le Protocole.

35. Les Parties chefs de file fourniront des informations concernant les plans relatifs aux activités prévues dans ce domaine d'activité pour la période 2024-2025. Le Groupe de travail examinera les activités proposées.

## Document

Strategic paper on strengthening climate resilience in the drinking water and sanitation sector through the Protocol on Water and Health (document informel)

## 13. Procédure d'examen du respect des dispositions

*Horaire indicatif : mercredi 17 avril, 15 h 15-15 h 45*

36. La présidence du Comité d'examen du respect des dispositions au titre du Protocole fera le point sur les différentes mesures prévues et mises en œuvre en vue de donner effet aux décisions prises par la Réunion des Parties à sa sixième session. Elle rendra compte en particulier des résultats de la vingt-quatrième réunion du Comité (Genève, 13 et 14 mars 2023) et des activités qu'il prévoit d'entreprendre.

## Documents

Décision VI/1 sur les questions générales relatives au respect des dispositions (ECE/MP.WH/24/Add.2-EUCHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/06/Add.2)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions à la Réunion des Parties et projet de décision sur les questions générales relatives au respect des dispositions (ECE/MP.WH/2022/6-EUCHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/12)

Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions sur les travaux de sa vingt-quatrième réunion (ECE/MP.WH/C.1/2023/2-EUCHP/2219533/3.1/2023/CC/06)

#### **14. Diffusion d'informations visant à faire mieux connaître le Protocole et facilitation de l'adhésion**

*Horaire indicatif : mercredi 17 avril, 15 h 45-16 h 15*

37. Le secrétariat conjoint rendra compte brièvement des activités menées pour faire mieux connaître le Protocole, notamment de la participation à différentes manifestations internationales, ainsi que des activités menées ou prévues visant à promouvoir l'adhésion au Protocole.

#### **15. Exécution du programme de travail pour la période 2023-2025**

*Horaire indicatif : mercredi 17 avril, 16 h 15-16 h 30*

38. Sur la base des débats consacrés aux précédents points de l'ordre du jour, le Groupe de travail examinera les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail au titre du Protocole pour la période 2023-2025 et étudiera les possibilités d'en poursuivre l'exécution. Il sera rappelé au Groupe de travail que l'exécution des activités planifiées est soumise à la disponibilité de ressources et doit être conforme au mandat confié au Bureau par la Réunion des Parties d'établir un ordre de priorité en fonction des ressources financières disponibles.

##### **Documents**

Programme de travail pour 2023-2025 (ECE/MP.WH/24/Add.1-EUCHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/06/Add.1)

#### **16. Ressources financières à l'appui de l'application du Protocole**

*Horaire indicatif : mercredi 17 avril, 16 h 30-17 h 20*

39. La Réunion des Parties au Protocole a chargé le Groupe de travail de superviser la gestion des moyens financiers alloués par le Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique et le Fonds de contributions volontaires du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe pour l'application du Protocole. Sur la base d'un document informel établi par le secrétariat conjoint, le Groupe de travail sera informé de la situation financière de ces deux fonds, des contributions reçues, des fonds utilisés et des ressources qu'exigera l'exécution du programme de travail pour la période 2023-2025.

40. La présidence du Bureau informera les participants des actions menées par le Bureau en vue de réunir les ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail pour 2023-2025. Le secrétariat conjoint fournira des informations complémentaires à ce sujet.

41. Les représentants des Parties, d'autres États, des organisations internationales et non gouvernementales concernées, ainsi que d'autres partenaires, seront invités à faire part de la contribution qu'ils comptent apporter aux activités prévues dans le programme de travail. Il pourra s'agir notamment de contributions financières et en nature.

42. Un représentant du Bureau présentera le projet de proposition relatif à un système d'objectifs financiers au titre du Protocole, établi par le Bureau comme suite au mandat donné par la Réunion des Parties d'élaborer un projet de décision visant à renforcer le financement durable des travaux au titre du Protocole, afin qu'il soit soumis à la Réunion des Parties à sa septième session<sup>3</sup>. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations au sujet de ce système et à examiner les prochaines mesures à prendre pour en parachever l'élaboration.

43. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations sur les informations fournies et à étudier les moyens d'atteindre le niveau de soutien financier nécessaire à l'exécution du programme de travail au titre du Protocole.

---

<sup>3</sup> ECE/MP.WH/24-EUCHP/2219533/3.1/2022/MOP-6/06, par. 101 e).



## **Documents**

Overview of contributions and expenditures related to the Protocol and resources required up to the seventh session of the Meeting of the Parties compared with funds raised (document informel)

Draft proposal for a system of financial targets under the Protocol (document informel)

## **17. Questions diverses**

*Horaire indicatif : mercredi 17 avril, 17 h 20-17 h 25*

44. Les représentants qui souhaiteraient proposer l'examen de questions au titre de ce point de l'ordre du jour sont invités à en informer le secrétariat conjoint dans les meilleurs délais.

## **18. Dates et lieu de la quinzième réunion**

*Horaire indicatif : mercredi 17 avril, 17 h 25-17 h 3*

45. Le Groupe de travail fixera à titre provisoire les dates et le lieu de sa quinzième réunion.

## **19. Clôture de la réunion**

46. La présidence prononcera la clôture de la réunion le mercredi 17 avril 2024 à 17 h 30.

---